

Loi Générale modern

Loi n° 69/AN/79/PR portant réglementation de la publicité.

n° 69/AN/79/PR

Ministère ASSEMBLÉE NATIONALE	Date de publication 30 mars 1980
Numéro JO n° 4 du 21/08/1980	Date du numéro 21 août 1980

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

A l'

article 6

A la place de : « Sans préjudice des pénalités fiscales et de la 3e catégorie les infractions à l'article 4 de la présente loi ». LIRE « Sans préjudice des pénalités fiscales et de la 3e catégorie les infractions à l'article 5 de présente loi ». Djibouti, le 19 décembre 1979.